

## **32 - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) dans le cadre de la première ligne du tramway - Demande de subvention**

**M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur :** Lors de sa délibération en date du 6 mars 2011, le Conseil Municipal de Besançon, conformément aux textes en vigueur et particulièrement les circulaires du 22 juin 2009 et du 30 décembre 2010, a autorisé la conduite d'actions préalables au dépôt d'un dossier d'accompagnement des activités commerciales et artisanales, dans le cadre de la première ligne du tramway.

A cette fin, un cabinet spécialisé, Aid Observatoire, a été recruté. La mission qui lui était confiée comportait plusieurs phases visant dans un premier temps à aider la Ville de Besançon et ses partenaires à élaborer :

- un dossier FISAC, conforme aux circulaires précitées, sur la base d'un diagnostic préalable
- une stratégie et un programme d'actions, en investissement et en fonctionnement, qui permettent d'accompagner les activités commerciales et artisanales durant la phase de travaux du tramway

et dans un second temps :

- les conditions de développement commercial et artisanal dans le nouvel environnement urbain.

Ce dossier explicite la démarche menée, son impact sur les activités commerciales, mesure son efficacité sur la base d'indicateurs, identifie les partenaires concernés et précise la gouvernance globale du projet.

La phase de diagnostic, partagée par le comité de pilotage composé de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), de la Ville de Besançon, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs, de l'Agence d'Urbanisme du Grand Besançon, des unions commerciales (UCB, rond-point des Chaprais, Ile de France) a permis de mettre en évidence les problématiques spécifiques aux activités commerciales et artisanales sur la future voie du tramway.

A sa suite, un programme d'actions a été élaboré de manière collaborative avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la conduite de ce dossier.

Le programme a pour objet :

- de préserver le tissu d'entreprises de proximité face au volume et à la durée des travaux de la première ligne du tramway,
- d'accompagner ces entreprises pour qu'elles s'adaptent aux modifications urbaines et de consommation induites par l'arrivée d'une ligne de tramway.

4 axes ont été ciblés :

- accompagner et limiter les impacts des travaux du tramway
- conforter et développer l'offre commerciale des pôles commerciaux à enjeux
- accompagner les entreprises commerciales et artisanales dans leur développement
- piloter et animer l'opération.

Les principes et critères d'intervention, sous réserve de l'acceptation du dossier par la DIRECCTE sont les suivants :

- en fonctionnement, le plafond est fixé à 400 000 € HT par tranche, la subvention de l'Etat pouvant aller de 0 à 50 % selon les actions.

- en investissement, ou en aides directes, le plafond est fixé à 400 000 € HT par tranche, la subvention de l'Etat pouvant elle aussi atteindre 400 000 € par tranche, son taux d'intervention variant de 10 à 30 % suivant le montant de la dépense engagée.

Le programme, une fois accepté par les services de l'Etat, les implications budgétaires y afférentes ainsi que la convention à intervenir entre les partenaires seront prochainement soumis au Conseil Municipal de Besançon.

### Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal de Besançon d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de soutien au titre du FISAC destiné à accompagner les professionnels à l'occasion des travaux de la première ligne du tramway et à signer tous les actes y afférents.

**«M. LE MAIRE :** Je voudrais saluer ce qui est fait actuellement entre autres par le Service Commerce puisque la Ville, la Communauté d'Agglomération avec le CG 25, la CCI, la Chambre de Métiers, les associations de commerçants, souhaitent accompagner les commerçants et les artisans à l'occasion des travaux liés à la construction du tramway en mobilisant des crédits d'Etat, des crédits FISAC. Jacques MARIOT pourra répondre à vos questions. C'est une aide qui peut concerner tant des travaux d'investissement que des actions d'accompagnement, d'animation. Il y a des choses qui sont faites aussi au niveau de l'emploi, de la formation, donc cette délibération a pour objet de demander ce soutien au FISAC qui ira aux activités, aux commerces de Besançon pour mettre en place une activité de qualité. On espère obtenir ces aides.

**M. Michel OMOURI :** Un nouveau FISAC est présenté en conseil. Voyons si celui-ci est respectueux de la logique ou repose sur la méthode de la Madeleine. Concertation avec les commerçants, artisans : 0. Impossible pour les professionnels de se faire entendre et aucun dialogue possible avec les élus municipaux de la majorité. Aide directe et appui quasi nuls pour le commerce. Le poids des aides économiques est seulement de 400 000 € et reste ridicule par rapport à l'enveloppe globale de 4 M€.

**M. LE MAIRE :** Quelle enveloppe de 4 M€ ?

**M. Michel OMOURI :** C'est la première phase.

**M. LE MAIRE :** Première phase de quoi ?

**M. Michel OMOURI :** L'accompagnement des commerçants...

**M. LE MAIRE :** 4 M€ ? Je voudrais bien savoir d'où vous sortez ces chiffres-là.

**M. Michel OMOURI :** J'attends que M. MARIOT s'exprime. D'ailleurs nous pouvons voir des financements de murs et d'urbanisme dans le projet. Le FISAC sur le projet Madeleine cache de la spéculation urbaine et du favoritisme aux enseignes...

**M. LE MAIRE :** Monsieur OMOURI, je vous arrête tout de suite. Je vous demande de retirer immédiatement ce que vous venez de dire ou de confirmer que nous faisons de la spéculation urbaine. Je vous demande de le retirer ou de le confirmer.

**M. Michel OMOURI :** Vous faites bien du logement locatif et du logement privatif, on est bien d'accord ?

**M. LE MAIRE :** Je vous demande de retirer le mot «spéculation urbaine».

**M. Michel OMOURI :** D'abord présentez-nous un projet logement et après je retirerai mes propos.

**M. LE MAIRE** : Si vous dites que je fais de la spéculation urbaine, ça veut dire que je suis un spéculateur. Je vous demande donc de retirer ce mot.

**M. Michel OMOURI** : Je vous demande, pour le moment de me présenter un projet logement...

**M. LE MAIRE** : Je vous demande de retirer ce mot.

**M. Michel OMOURI** : Je vous demande de présenter un projet logement et après on verra.

**M. LE MAIRE** : Je vous demande de retirer ce mot. Vous ne le voulez pas ? Donc j'en tirerai les conséquences.

**M. Michel OMOURI** : Je le mets entre parenthèses jusqu'à ce que vous me présentiez un projet logement. Le FISAC cache une partie du dépassement du tram, c'est ce qui commence à se dire de plus en plus...

**M. LE MAIRE** : Non !

**M. Michel OMOURI** : ... c'est pourquoi je vous demande, Monsieur le Maire, par rapport à ce qui se passe avec les commerçants, de reprendre les affaires en main parce qu'aujourd'hui il y a une espèce de délation. On lit dans la presse, on dit que le Président de l'Union des Commerçants doit se prosterner et carrément dire pardon, c'est pour ça que je dis, Monsieur le Maire, attention parce que le FISAC commence très mal si demain matin les partenaires se sentent insultés.

**M. LE MAIRE** : Monsieur OMOURI, il va falloir un jour que vous et quelques membres de mon opposition arrêtent en permanence de vouloir me salir par des termes du type de spéculateur, corrompu ou autres. Je ne vais pas encore l'accepter très longtemps parce qu'au-delà de ma modeste personne c'est l'ensemble des élus de cette salle qui, tous, sont respectables, tous, majorité et opposition confondues. Si vous ne connaissez pas le sens des mots, je vous demande de faire très attention, de faire relire vos interventions parce que les mots ont un sens et je n'accepterai pas n'importe quoi. Quand vous dites qu'il y a 4 M€ pour le FISAC, c'est vraiment du n'importe quoi. Quand vous continuez à dire que le FISAC c'est pour cacher des dépassements du tram alors que j'ai dit tout à l'heure que tout était parfaitement maîtrisé et que nous étions même en dessous des coûts, je vous dis, Monsieur OMOURI, faites attention à vos propos. Je ne me laisserai pas salir comme ça. «Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose», donc je vous lance un appel solennel, faites attention à ce que vous dites, je ne vais pas rester sans réagir. Quant au manque de concertation, je ne sais pas si le Président de la Chambre de Métiers est dans la salle, il y a tellement peu de concertation qu'il y a un document qui vient d'être établi et signé par le Président de l'Agglomération, par Jacques MARIOT, par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale et par le Président de la Chambre de Métiers qui sont eux dans le dispositif. Alors oser dire et avoir le culot de dire ici qu'il n'y a pas de concertation alors que nous travaillons avec eux, qu'ils sont parties prenantes des commissions amiables d'indemnisation dans lesquelles nous ne sommes pas nous-mêmes, les élus, je crois que c'est vraiment mentir. Monsieur MARIOT, je ne sais pas s'il faut répondre à ça. Parce que moi maintenant je reste calme, toi je ne sais pas...

**M. Jacques MARIOT** : Comment répondre à autant de bêtises ?

**M. LE MAIRE** : Peut-être en ne répondant pas !

**M. Jacques MARIOT** : J'en suis à mon 6<sup>ème</sup> comité de pilotage, où sont présents Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, Union des Commerçants et nous travaillons pour que nous puissions avoir quelques subsides de l'Etat et nous, la Ville, l'Agglomération, nous mettons également de l'argent pour accompagner les commerçants sur des problèmes de signalétique, sur des choix que nous avons faits, par exemple l'accessibilité PMR pour permettre aux handicapés d'entrer dans leurs commerces, l'amélioration des normes énergétiques. L'histoire des 4 millions, ce sont des tranches qui sont conditionnées les unes aux autres, ce sont des tranches de 400 000 € maximum, deux tranches ça fait deux fois 400 000 €, soit 800 000 €, 3 tranches c'est 2,4 M€ mais l'Etat nous dit : vous n'aurez jamais plus

de 2 M€. Donc aujourd'hui nous travaillons sur le principe : quand la Ville, l'Agglomération, la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers mettent 1 €, l'Etat nous donne 1 € en terme de fonctionnement, quand on met 1 € l'Etat nous donne 0,30 à 0,40 € concernant l'investissement. Faire que des places là où il y a des commerçants soient améliorées parce qu'on aura un peu plus d'argent de l'Etat, comment les commerçants peuvent aujourd'hui ne pas dire que c'est un plus pour eux dans l'embellissement de leur quartier. Il y a 19 actions, je pourrais tout développer mais je m'arrête là, je pense que c'est suffisant.

**M. Michel OMOURI** : Je le répète, Monsieur le Maire, ce qui se passe aujourd'hui, par rapport au Président de l'Union des Commerçants, quand je vois dans la presse qu'on fait de l'attaque directe, ce n'est pas comme ça qu'on va y arriver. Sur la méthodologie, je suis un peu le FISAC depuis quelque temps, qu'est-ce qui se passe ? Le FISAC tram de Besançon est monté en l'espace de quatre mois. Pour le FISAC de Grenoble, ils ont mis un an, un an pour mettre tout le monde autour de la table pour discuter aujourd'hui des phases avec les partenaires. Vous, vous l'avez mené, je dirais tambour battant, grosso modo c'est ça qui est en train de se passer, et c'est ça qui n'est pas normal. Aujourd'hui la concertation se fait en amont, on prend du temps pour discuter et mettre en place des projets. Mais on le fait au pas de charge en disant aux autres : tais-toi et tu suis ou tu rentres chez toi, c'est ce qui est en train de se passer. Simplement Monsieur MARIOT, je vous demande je dirais un peu plus de calme vis-à-vis de vos partenaires. Ne soyez pas un peu le rugbyman, soyez plus fair-play et vous verrez que le FISAC ira jusqu'au bout.

**M. Jacques MARIOT** : On a l'exemple de la ville de Reims, son tram fonctionne depuis 3 ou 4 mois. Sachez qu'ils en sont seulement à la première tranche. Nous, Ville de Besançon, on a anticipé des dispositifs d'accompagnement pour que les commerces soient les moins impactés possible. Une commission d'indemnisation a déjà été mise en place, un FISAC dont vous parlez, un plan de formation emploi et des médiateurs commerce et donc, dès le mois de juin, au Conseil Municipal, nous avons validé le principe de faire un FISAC. J'ai, effectivement tambour battant, mené puisque je suis le Président de cette commission, avec Michel LOYAT, Nicole WEINMAN, M. CYPRIANI ici présents, nous avons avec nos amis Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, la DIRECCTE et l'Etat, fait que ce dossier soit quasiment terminé aujourd'hui pour qu'on puisse le déposer le plus vite possible en janvier - février, afin que l'argent de l'Etat nous arrive le plus vite possible dans l'intérêt du commerce local qui va être gêné par les travaux du tram.

**M. Jean ROSSELOT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois qu'il n'y a tout de même pas lieu d'exacerber à ce point le débat sur ce qui est un plus, c'est-à-dire l'arrivée du FISAC parce que je rappelle...

**M. LE MAIRE** : A la limite d'accord.

**M. Jean ROSSELOT** : ...encore une fois qui dit FISAC dit expertise, dit appui, dit aide du gouvernement.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr !

**M. Jean ROSSELOT** : Je ne vais pas m'en plaindre. Je répète : qui dit FISAC dit expertise, appui et aide du gouvernement. Si le gouvernement n'était pas là, que ferait la Ville de Besançon ? Que ferait-elle ?

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT, je vais quand même vous dire une chose, c'est que le gouvernement est le gouvernement de la nation entière. Est-ce qu'il n'est pas normal que la nation, par son gouvernement, vienne travailler à nos côtés ? Ça vous semble illogique cela ? Et je pense que vous seriez bien inspiré, cher Monsieur ROSSELOT, d'expliquer à M. OMOURI dans vos réunions qu'effectivement le FISAC c'est une opération qui est menée entre autres avec les services de l'Etat, expliquez-lui, je n'ai pas l'impression qu'il ait bien compris.

**M. Jean ROSSELOT** : Si mais je m'en charge.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

**M. Pascal BONNET :** Je pense que Michel OMOURI sait très bien que le FISAC est un fonds d'Etat et je crois que vous serez heureux d'ailleurs que le Ministre LEFEBVRE réponde à votre demande.

**M. LE MAIRE :** Ecoutez Monsieur BONNET, je vous coupe une seconde. Chaque fois qu'il y a eu des aides de l'Etat, chaque fois je l'ai annoncé, toujours. Parce que moi je suis respectueux de ça et je ne pense pas que cela soit un privilège que l'on fasse à la Ville de Besançon, pas du tout, je pense qu'il est normal que même si ce gouvernement n'est pas un gouvernement que je soutiens, il vienne en aide non pas au Maire mais aux habitants de cette ville, c'est tout. Et si on a un FISAC, je vous l'annoncerai et je serai heureux comme nous avons annoncé les sommes que nous avons dans le cadre du PRU ou dans le cadre de l'Hôpital, toujours. Je n'ai pas de souci. Vous savez, je vous ai déjà dit que pour être crédible il faut être juste et dire les choses. Quand on est toujours systématiquement contre, on n'est pas écouté. Quand les choses vont bien je le dis et ça me rend crédible. Continuez Pascal.

**M. Pascal BONNET :** Je pense d'ailleurs que nous avons une position de principe sur laquelle on ne reviendra pas. Quant au tram, au départ on observe ce qui se passe, ce qui n'a pas empêché justement l'Etat et les parlementaires de ne pas léser la Ville et l'Agglomération par rapport à des aides d'Etat. De ce point de vue-là je pense que vous avez reconnu l'honnêteté intellectuelle des parlementaires et de l'Etat...

**M. LE MAIRE :** Les parlementaires ne sont quand même pas tellement intervenus, Mme BRANGET un peu peut-être.

**M. Pascal BONNET :** Certains leur reprochent justement d'intervenir trop dans le sens du tram alors qu'ils ont pris une position hostile au départ et je crois que leur sens de la République doit être salué. Ceci étant, pour revenir au FISAC, on a travaillé en commission il y a peu de temps sur cette question. C'est un dossier très complexe et je pense qu'au-delà des axes, c'est vrai que les actions plus spécifiques il faudra qu'on nous les présente. On en a eu quelques éléments avec les interventions des divers partenaires et ceci étant, il y a aussi l'inquiétude spécifique à Battant et je crois que Michel OMOURI y est attentif et a été sollicité, et il y a aussi des susceptibilités individuelles. Après je pense que la Ville là aujourd'hui fait le choix d'aider les commerces. Les choix qui ont été évoqués portent sur des questions d'accessibilité et des questions d'énergie. On a en commission quand même interrogé le fait que ces choix-là vont bénéficier à ceux qui ne sont pas aux normes aujourd'hui et que certains qui seraient éventuellement aux normes, qui vont être lésés aussi, ne seront pas aidés. Donc quand on fait des choix on assume. C'est très complexe, on pourra peut-être s'exprimer de façon plus approfondie quand on aura une vision plus globale du projet. Là pour l'instant on en est à la demande de subvention et à des grands axes.

**M. LE MAIRE :** Vous voulez que je vous dise, Monsieur BONNET, je vous admire en défenseur de l'indéfendable. Je vous admire, vraiment, je vous tire même mon chapeau... Pourquoi va-t-on rire ? Le rire c'est bon, on utilise beaucoup moins de muscles quand on fait la tête, paraît-il, donc riez, vous fatiguerez moins, et on vit plus longtemps.

**Mme Martine JEANNIN :** C'est un peu normal de profiter du FISAC, autant que ça profite à la Ville de Besançon. J'ai trouvé un article sur un courrier économique qui parlait du FISAC parce que je ne savais pas ce que FISAC voulait dire, alors je vous lis trois lignes : «Doté de 64 M€ en 2010 et en 2011, le FISAC constitue un formidable outil de financement public pour les entreprises, les communes et les communautés d'agglomération. Malheureusement les budgets alloués ne sont jamais utilisés car les bénéficiaires connaissent peu voire pas du tout ce dispositif». Là tout est dit, autant qu'on en profite pour une fois.

**M. LE MAIRE :** Bien alors sur ce rapport-là quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y a pas de contre. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.*